

Aménagement de l'Espace Plumier

Mandataire : Christophe Flachaire, architecte DPLG – 13 Cours Joseph Thierry – 13001 Marseille



Acoustique

Nom de l'intervenant : Jean Paul van Cuyck / Jérémy PETIT

L'Espace Plumier abritera plusieurs activités distinctes à la fois de service public et associatives. Les contraintes acoustiques seront de 2 types : l'impact sonore des équipements du bâtiment sur le voisinage, le confort acoustique des locaux.

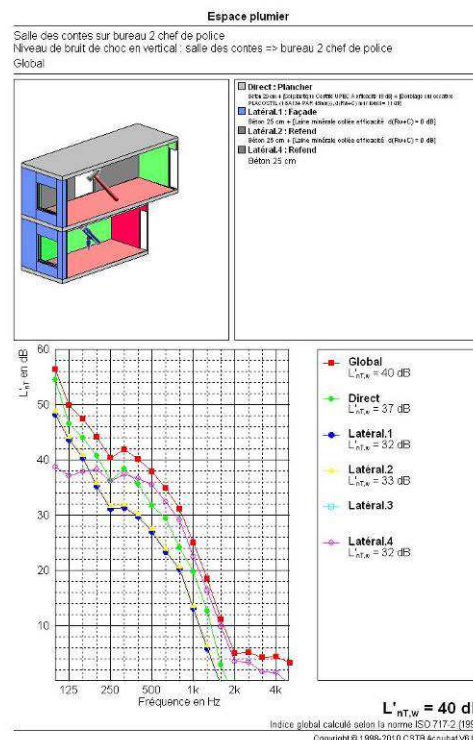
Les planchers conservés, notamment les voutains en briques bénéficieront d'un traitement des bruits d'impact par la partie supérieure.

Le conditionnement acoustique des salles bénéficiant d'un plafond en voutain sera mural afin de conserver « l'ambiance industrielle » du lieu.

Les bureaux (police, médiathèque, ...) et salles d'activités associatives bénéficieront de conditionnement acoustique permettant d'obtenir le critère « Performant » sur le confort acoustique au sens de la norme NF S 31-080.

La médiathèque bénéficiera d'un conditionnement par zone, chaque zone répondant à une fonctionnalité (accueil, vidéothèque, bibliothèque, ...)

Les locaux affiliés « aux Restos du Cœur » bénéficieront d'un conditionnement acoustique sous-tendant le calme et la sérénité.



FICHE ACOUBAT : bruit de chocs

Maître d'ouvrage : **Madame Le Maire d'AURIOL**

Période de réalisation des études acoustiques : phase APD février 2011

Enveloppe financière des travaux concernés : 2 900 000 € - 1190 m²

- ☐ : Salle de spectacle
- ☐ : Bruit de voisinage

- ☐ : Locaux recevant du public
- ☐ : Classement voie bruyante